

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20251010-DEC2025-098-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

DECISION DU PRESIDENT **N° D2025-098**

Objet : Aide aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat – Dossier de demande d'aide du commerce la Casa d'Argis

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accorder l'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, sous réserve de l'accord préalable de la commission développement économique/environnement ;

VU la délibération n°2018-127 du 2 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2018-128 du 2 juillet 2018 relative à la mise en place du dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente ;

VU la délibération n°2024-185 en date de 17 décembre 2024 actant les modifications du règlement suite aux modifications du règlement du dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission commerce et agriculture du 9 septembre 2025 ;

VU le projet présenté ci-après :

Madame DA SILVA FERREIRA a créé le commerce la Casa d'Argis qui a ouvert ses portes en juin 2025 qui est également le dernier commerce sur la commune d'Argis. Ce commerce visera une offre complète autour de l'activité bar restaurant avec différentes prestations : dépôt de pain, point presse et cartes abonnements, vente de produits locaux, point relais et poste relais colis par la suite, ... Dans le cadre de cette création, elle investit dans du matériel et du visuel. Le projet est fortement soutenu par la mairie d'Argis et par l'IPAC qui a accordé un prêt d'honneur. La difficulté actuelle de ce projet est sur l'obtention d'un prêt bancaire de 40 000 euros.

L'investissement retenu s'élève à 54 073,12 euros HT. Madame DA SILVA FERREIRA sollicite une subvention à hauteur de 5 000 euros HT.

.../...

- **DECIDE** d'octroyer à Madame DA SILVA FERREIRA, dirigeante du commerce la casa d'Argis, une subvention de 5 000 euros HT correspondant à 10 % d'une dépense plafonnée de 50 000 euros, sous réserve de la condition suspensive que Madame DA SILVA FERREIRA obtienne un prêt bancaire pour le financement du commerce.
- **RAPPELLE** que le bénéficiaire aura l'obligation de communiquer sur la participation financière de la CCPA à son projet.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 10 octobre 2025
Publiée le 13 OCT. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 10 octobre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER

